

Québec, le 13 janvier 2021

Madame Nicole Bouchard

Directrice régionale, Gestion des écosystèmes

Pêches et Océans Canada

Lep-Sara-Qc@dfo-mpo.gc.ca

Objet : Mise à jour sur la possible inscription du saumon atlantique et du bar rayé du sud du golfe en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*

Madame la Directrice régionale,

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) représente et unit les intérêts des organismes gestionnaires de rivières à saumon du Québec (zecs, réserves fauniques, etc.) ainsi que ses membres pêcheurs, comptant par centaines au Québec. La présente lettre répond à votre courriel du 10 novembre 2020. Par ailleurs, nous soulignons vos efforts de consultation et d'information dans lesquelles nous avons été impliqués.

En 2013, la FQSA s'est penchée sur le projet d'inscription du saumon atlantique à la Liste des espèces en péril. Après une longue révision du document et la participation à la rencontre d'examen préalable à l'évaluation du COSEPAC pour le saumon atlantique : Examen zonal par les pairs – région du Québec, il apparaît que le mémoire est toujours aussi pertinent qu'au moment de son dépôt.

Lors de la rencontre d'examen préalable à l'évaluation du COSEPAC pour le saumon atlantique : Examen zonal par les pairs – région du Québec, nous avons pu constater la rigueur avec laquelle s'effectue le suivi des populations de saumon par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). En effet, le Québec possède une expertise très solide concernant la gestion du saumon atlantique, qui ne bénéficierait pas de mesures légales supplémentaires. Le plan de gestion du MFFP, en vigueur depuis 2016, opte pour une gestion « rivière par rivière », qui est un niveau de gestion encore plus fin que les unités désignables (UD) utilisées par le COSEPAC. En effet, cela permet la mise en place de mesures de gestion adaptées en fonction de l'état des populations de saumon. De plus, le Québec a adopté un nouveau *Plan de gestion du saumon atlantique 2016–2026* qui comprend plusieurs mesures additionnelles qui viennent renforcer le suivi très serré des populations et qui permet d'intervenir rapidement au cours même d'une saison de pêche advenant le cas où la situation d'une ou de plusieurs rivières le demanderait. Le principe d'une gestion prudente des stocks demeure une ligne directrice de cette gestion. Dans ce contexte, la gestion, l'aménagement et le suivi des rivières et des populations de saumon permet une pêche durable tout en favorisant la conservation de l'espèce.

La gestion de la pêche au saumon au Québec se fait également avec la participation d'un réseau d'organismes qui et qui réinvestissent une grande part de leurs revenus et leurs ressources humaines dans des actions de conservation. Ces actions sont d'ailleurs faites en collaboration avec le MFFP et

sont basées sur les connaissances scientifiques acquises directement dans les régions concernées, ce qui en assure la pertinence et le suivi.

Les populations de saumon se sont grandement stabilisées au cours des dernières années. Nous croyons que le Plan de gestion du saumon atlantique au Québec, dont la mise en œuvre repose sur une expertise au sein du MFFP et un réseau performant pour le développement durable de la pêche, assure un cadre pour la conservation du saumon et de ses rivières. La mobilisation des usagers est aussi un outil puissant de conservation, ce pourquoi la FQSA met beaucoup d'efforts dans la sensibilisation et l'éducation du grand public face à ces enjeux, qui est largement financée par les activités de pêche sportive.

Par la présente, nous vous confirmons donc que notre avis est qu'il n'est pas de l'intérêt général ni de celui de la conservation de la ressource saumon que soit accordé actuellement un quelconque statut sous la *Loi des espèces en péril du Canada* pour les populations de saumon du Québec.

Nous vous remercions de votre intérêt pour le saumon atlantique et de la confiance que vous avez envers le MFFP. Nous réitérons que nous sommes convaincus que le Québec a tous les outils nécessaires pour assurer la conservation et la mise en valeur durable du saumon atlantique et de ses habitats, qui seraient fragilisés par l'inscription de cette espèce à la *Liste des espèces en péril*.

Veillez agréer, madame la directrice régionale, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Myriam', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Myriam Bergeron

Directrice générale

Fédération québécoise pour le saumon atlantique